Conditions particulières

Organisateurs: Cobelfra SA

Nom de l'action: Radio Contact Shop Awards

Durée de l'action : DU 01/03/2021 au 11/06/2021

Contexte du concours :

L'objectif est de mettre en avant les commerces locaux au travers d'une opération qui se déroulera sur plusieurs semaines.

Afin de soutenir l'économie locale, Radio Contact met en place les « Radio Contact Shop Awards »

Du 01/03 au 19/03, les commerces appartenant aux secteurs ci-dessous auront la possibilité de s'inscrire via un formulaire dédié accessible sur www.radiocontact.be Durant la période de concours, chaque semaine, un secteur sera à l'honneur et les auditeurs seront invités à voter pour leur boutique, restaurant, coiffeur, discothèque, préférés.

Le vendredi dans l'émission « le 16/20 », un animateur de la station se rendra dans le commerce ayant récolté le plus de votes pour remettre « l'Award ». L'intervention aura lieu en direct sur l'antenne de Radio Contact.

Le gagnant du secteur concerné se verra offrir l'équivalent de 5.000 euros de visibilité sur Radio Contact (conditions ci-plus bas)

Calendrier du concours

	Secteur Sélectionné	Date
	Recrutement	01/03 - 05/03
	Recrutement	08/03 - 12/03
	Recrutement	15/03 - 19/03
S1	Boutiques vêtements-chaussures	22/03 - 26/03
S2	Horeca	29/03 - 02/04
S3	Coiffeur/Barbier	05/04 - 09/04
S4	Bricolage	12/04 - 16/04
S5	Amusement	19/04 - 23/04
S6	Esthétique	26/04 - 30/04
S7	Opticien	03/05 - 07/05
S8	Agence immobilière	10/05 - 14/05
S9	Bijouterie	17/05 - 21/05
S10	Discothèque	24/05 - 28/05
S11	Centre de bien être	31/05 - 04/06
S12	Magasin de meubles	07/06 - 11/06

Radio Contact se réserve le droit de modifier les dates de ce calendrier.

Conditions de participation

Chaque PME située en Wallonie et à Bruxelles, figurant parmi les secteurs d'activités pouvant participer au concours (répertoriés ci-dessus). Il est impératif de posséder un numéro d'entreprise.

Recrutement

Du lundi 01/03 au vendredi 19/03 :

Les commerces s'inscrivent sur le site www.radiocontact.be Un formulaire par secteur d'activité

Le nombre de commerces locaux représentés au sein de chaque catégorie n'est pas prédéterminé.

Chaque participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois via le formulaire de contact, sous peine de disqualification en cas d'inscriptions multiples..

Radio Contact se réserve le droit de refuser une inscription s'il considère que le participant ne fait pas partie du secteur concerné ou si l'activité commerciale représentée entre en contradiction avec la charte de valeurs de la station.

Votes

A partir du lundi 22/03, les auditeurs pourront voter pour défendre leur commerce préféré.

La communication les renvoie sur le site sur lequel se trouvera un « module » de vote. 1 semaine = 1 secteur

Fin des votes chaque vendredi à midi, durant la durée du concours

Le module de vote prendra en compte 1 vote par adresse IP

En cas de suspicions de fraude, Radio Contact se réserve le droit d'éliminer le participant.

Spécificités éventuelles quant au présent concours:

Le présent concours est réservé aux personnes majeures résidant en Belgique.

Prix et validité du prix

Prix : Chaque gagnant recevra l'équivalent de 5.000 euros (valeur totale) de visibilité sur l'antenne de Radio Contact et ses canaux digitaux de communication (site et/ou newsletter et/ou réseaux sociaux)

Valorisation:

- Une intervention le vendredi dans l'émission « 16/20 » lors de l'annonce du gagnant. Mise en avant l'enseigne (diffusion Wallonie et Bruxelles). Valorisation : 500 euros.
- Une campagne publicitaire en région, en fonction de l'enseigne sélectionnée (1 seule région possible). Le commercial de la régie IP de la région concernée prendra contact avec le gagnant dans les 10 jours ouvrables afin de rédiger un bon de commande à zéro et rédiger

- le texte du spot radio. Valorisation de la campagne : 2500 euros. Cette campagne est valable uniquement en 2021.
- Le spot publicitaire sera produit par Radio Contact dans un délai de 2 semaines. Cela comprend une voix imposée par Radio Contact et un fond musical libre de droit. Le spot sera validé par le client avant diffusion. Valorisation : 175 euros
- Une mise en avant sur les canaux digitaux de communication de Radio Contact pour un montant minimum de 2000 euros. Radio Contact se réserve le droit de choisir l'axe de la communication, le format ainsi que le(s) média(s) sur le(s)quel(s) sera véhiculé le message. Le tarif en vigueur pour la visibilité est celui appliqué par sa régie commerciale « IP » et disponible à la demande

<u>Disponibilité du règlement</u>: www.radiocontact.be